

démarche par étape dans le but d'atteindre les objectifs de réduction de toutes les émissions des gaz à effet de serre non régis par le Protocole de Montréal au cours des deux prochaines décennies et au-delà.

- Les négociations en vue d'établir une convention cadre internationale sur le changement climatique ont commencé en février. Elles visent à conclure un accord cadre entre les nations du monde pour réduire le changement climatique d'origine anthropique, accord qui serait complété, simultanément ou par la suite, par des protocoles comportant des engagements exécutoires visant à prendre des mesures spécifiques pour atteindre les objectifs de la convention. La convention serait élaborée aux fins de signature à la conférence. des N.U. de 1992 sur l'environnement et le développement.
- En vertu du Plan vert, le Canada participe activement aux négociations visant à élaborer une convention cadre internationale sur le changement climatique et des protocoles de mise en oeuvre. Le gouvernement fédéral croit que, pour être efficace, la convention doit être établie de façon à attirer le nombre maximum de pays ainsi qu'un nombre équilibré de pays développés et en développement. Les préoccupations précises des pays en développement doivent être prises en compte afin de leur permettre une participation pleine aux négociations. A cette fin, le Canada s'est engagé à verser 1 million de dollars à l'Organisation météorologique mondiale pour aider les pays en développement à comprendre la question du climat et du changement climatique et à savoir comment y faire face.
- Dans le cadre de la première étape en vue de régler le problème du réchauffement planétaire, le Canada s'engage à stabiliser, d'ici l'an 2000, aux niveaux de 1990 les émissions nationales de CO<sub>2</sub> et des autres gaz à effet de serre non régis par le Protocole de Montréal. Le gouvernement fédéral croit qu'il sera nécessaire de réduire davantage les émissions et que ces réductions doivent être établies d'après un programme d'objectifs et de calendriers convenus à l'échelle internationale. Dans ce contexte, la faisabilité sur le plan technique et les conséquences financières et commerciales d'autres réductions dans les émissions seront examinées, y compris la réduction de 20 p. cent des émissions de CO<sub>2</sub> fixée comme objectif au cours de la Conférence de Toronto.
- Il est sans aucun doute possible de réduire les émissions sans engager des coûts économiques majeurs, et certaines réductions peuvent se traduire par des avantages économiques. Les efforts du Canada pour réduire les émissions peuvent accroître la productivité, rendre nos entreprises plus concurrentielles sur les marchés mondiaux et aider à promouvoir le développement d'une industrie canadienne de service dans le domaine de l'environnement qui serait bien en mesure de profiter des occasions outre mer.
- Toutefois, il faut reconnaître que certaines mesures considérées comme pouvant réduire les émissions peuvent toucher à la compétitivité des entreprises canadiennes, particulièrement si les principaux partenaires du Canada, notamment les États-Unis, ne prennent pas des mesures similaires. Pour cette raison, il faut élaborer les programmes et les politiques de réduction des émissions par voie de consultations avec toutes les parties intéressées, et être sensibilisé aux politiques et programmes de nos principaux partenaires commerciaux.